

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

DEMANDE DE SUBVENTION « AMENDES DE POLICE »

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient les devis de la société SIGNAUX GIROD pour l'acquisition de panneaux de signalisation et de coussins berlinois afin de garantir la sécurité en agglomération. Il charge Monsieur le Maire de monter un dossier de demande de subvention.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SDE03

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier afin de souscrire une offre de marché pour la fourniture d'électricité et services associés.

REVISION DE CONTRATS TELEPHONIQUES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient les propositions de la société RADIOTEL visant à revoir à la baisse les contrats existants sur l'ensemble de la téléphonie. Il charge Monsieur le Maire de signer les contrats.

REVISION CONTRATS PHOTOCOPIEURS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient la proposition de BUREAU et GESTION pour renouveler la location de deux photocopieurs Konica Minolta au profit de la mairie et l'école. Il charge Monsieur le Maire de signer les contrats.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de rembourser les frais de carburants engagés personnellement par Monsieur le Maire pour le ravitaillement des véhicules des services techniques suite à la fermeture pour congés d'été de la station essence de M. BOUCHE.

REFLEXION SUR ACQUISITION DE FONCIER

Suite à un rendez-vous avec des propriétaires fonciers villefranchois désireux de vendre du terrain, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur l'intérêt qu'aurait la mairie de devenir propriétaire de ce foncier sis Avenue du 8 Mai 1945 pour des aménagements futurs.

ACCORD PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 11 voix pour et 1 abstention, approuve le projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieudits Les Chaumas et Puy Chabris. Il donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches administratives et signer tous les documents à la réalisation de ce projet.

La séance est levée à 22H30

Villefranche d'Allier, le 5 octobre 2020